



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-trois, le 27 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 20 juin 2023 s'est réuni à la mairie de SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Farida REBOUH, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Guylaine YHARRASSARRY, Nelly LEJEUSNE, Florence GASCOIN, Martine LE BAIL, Joël MOSSET, Séverine SANCEREAU, Gérald CREPPEL, Marie-Line RABILLER

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Matthieu ANNÉREAU, Michelle DEQUIDT, Martine DREAN, Valérie AUDEGOND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DELIBERATION 2023-06-29

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 – BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE JOUR

 <p><i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<h2>Accusé de Réception</h2> <p>LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044</p> <p>Identifiant de l'acte : 044-264400342-20230627-20230629-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/06/2023</p>
---	--

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr

DELIBERATION 2023-06-29**OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 – BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE JOUR**

Rapporteur : Dominique TALLEDEC

Le présent budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui correspond à la reprise du résultat de l'exercice 2022 soit :

- ▶ Un excédent de fonctionnement : 36 136,61 € (dont 2 095,10 € repris par anticipation au budget primitif 2023)
- ▶ Un excédent d'investissement : 9 316,66 € (dont 2 695,46 € repris par anticipation au budget primitif 2023)

et à des dépenses et des recettes nouvelles ainsi que des régularisations réparties de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
Groupe 1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	10 650,00 €
Groupe 2	Dépenses afférentes au personnel	14 100,00 €
Groupe 3	Dépenses afférentes à la structure	9 291,51 €
Total dépenses Budget Supplémentaire		34 041,51 €
Total des dépenses d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		340 396,05 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	34 041,51 €
Total recettes Budget Supplémentaire		34 041,51 €
Total des recettes d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		340 396,05 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	1 700,00 €
21	Immobilisations corporelles	4 621,20 €
Total dépenses Budget Supplémentaire		6 321,20 €
Restes à réaliser 2022		300,00 €
Total des dépenses d'investissement (Budget primitif + Budget Supplémentaire + restes à réaliser 2022)		16 118,76 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 621,20 €
Total recettes Budget Supplémentaire		6 621,20 €
Total des recettes d'investissement (Budget primitif + Budget Supplémentaire)		16 118,76 €

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget.

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2023 du Budget annexe de l'accueil de jour du Centre Communal d'Action Sociale

Considérant qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et imprévisibles.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'adopter le budget supplémentaire 2023 ci-annexé, relatif au Budget annexe de l'Accueil de jour

Le Conseil, après délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité

Pour ampliation,
Le Vice-Président du C.C.A.S.

Dominique TALLEDEC

Reçu en préfecture de Nantes le 30 juin 2023
Publié le 04 juillet 2023